

NOTICE COMPTABLE  
À USAGE DES ASSOCIATIONS  
2018 - 2019





**En pages 12 et 13 du document de demande de subvention, se trouvent deux tableaux comptables identiques: le compte d'exploitation 2018 et le budget prévisionnel 2019.**

Pour rappel, un compte d'exploitation permet de visualiser vos pertes et produit sur une période donnée, ici votre dernière année de fonctionnement.

Un budget prévisionnel permet, quant à lui, de se projeter sur une année d'activité, en fonction de vos projets, de vos besoins, vos envies.

Ces tableaux ne sont, somme toute, pas différents de ceux auxquels vous êtes habitués, mais sont plus en adéquation avec les tableaux comptables « classiques ».

## COMMENT REMPLIR CES TABLEAUX COMPTABLES ?

### DANS LA COLONNE DE GAUCHE APPARAISSENT LES CHARGES (DÉPENSES)

**Le compte 60 ACHAT** vous permet d'intégrer :

- **les achats d'études et les prestations de services**

*Exemples : stages organisés par une société spécialisée, facturation d'un service de transport, intervention d'arbitres ou de juges professionnels, ménage par une société de service, conception d'un site internet par une entreprise...*

- **les achats non stockés de matière et de fournitures**

*Exemples : papier, produits d'entretien, pelle, stylos, nourriture, boissons pour buvettes, tenues de sport ou autres vêtements...*

- **les fournitures non stockables**

*Exemples : eau, essence, électricité...*

.....  
**Le compte 61 SERVICES EXTÉRIEURS** vous permet de faire apparaître :

- **les locations payantes mobilières ou immobilières**

*Exemples : locaux, salles, véhicules...*

- **les entretiens et petites réparations**

- **les frais liés aux assurances**

*Exemple : assurance contractée pour un événement particulier*

- **les achats de documentation.**

*Exemple : livres/études en lien avec votre activité, abonnement une revue technique ou professionnelle*

**Le compte 62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS** comprend :

- les rémunérations d'intermédiaires et honoraires

*Exemple : défraiement d'un artiste, rémunération d'un avocat, d'un huissier, d'un comptable, d'un médecin...*

- les publicités, publications

*Exemples : achat d'affiches, de plaquettes, de flyers ou de bannières...*

- les déplacements, missions

*Exemples : ensemble des frais engagés par les bénévoles (et non les salariés) pour des déplacements liés à l'activité de votre association*

- les frais postaux et télécom

*Exemples : timbres, connexions téléphoniques ou internet...*

- les services bancaires

*Exemples : frais liés à l'utilisation de votre compte bancaire associatif.*

.....

**Le compte 63 IMPÔTS ET TAXES** vous permet d'indiquer les impôts et taxes liés à vos personnels lorsque vous êtes employeurs (impôts et taxe sur rémunération) et l'ensemble de vos taxes foncières, professionnelles, d'habitation et autres impôts (autres impôts et taxes).

.....

**Le compte 64 CHARGES DE PERSONNEL** vous permet de valoriser les salaires, charges sociales et autres charges de personnel, liés à une association qui emploie du personnel.

.....

**Le compte 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE** comprend : les frais d'affiliation aux fédérations, comités, ligues; les redevances pour les concessions, les brevets et logiciels; créances irrécupérables/factures impayées, droit d'auteur et de reproduction (SACEM), achats de licences aux fédérations...

.....

**Le compte 66 CHARGES FINANCIÈRES** englobe toutes les charges correspondant au coût des ressources d'emprunt obtenues auprès des différents créanciers bancaires et financiers.

.....

**Le compte 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES** regroupe l'ensemble des charges qui ne se rapportent pas à la gestion courante de l'association.

*Exemples : pénalités, amendes, dons, conséquences financières liées à un dégât dans des locaux, lors d'une manifestation...*

---

Enfin, le **compte 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS** permet de prendre en compte la dépréciation des biens amortissables ou des provisions éventuelles résultant de litiges.

L'ensemble de ces comptes vous permettant d'obtenir le **TOTAL 1** qui correspond à vos charges réelles.

---

■ A ces comptes s'ajoutent :

le **compte 86 EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE** qui comprend :

- Les secours en nature correspond aux coût des bénévoles estimé comme s'ils étaient rémunérés
- La MAD (mise à disposition) gratuite de biens et personnes. Reprendre le montant qui vous a été indiqué dans le courrier joint
- la MAD (mise à disposition) gratuite d'un local. Reprendre également le montant qui vous a été indiqué.

Ce compte 86 vous permet de prendre en compte le temps de travail exécuté par des bénévoles afin d'informer les financeurs du coût des prestations si celles-ci étaient effectuées par des professionnels.

Les services offerts gracieusement par une collectivité ou un fournisseur sont également à renseigner le cas échéant.



Les comptes 86 et 87 doivent être équilibrés Vous ne devez pas chercher à équilibrer le total des charges et des produits avec les comptes de contribution volontaire en nature.

## DANS LA COLONNE DE DROITE APPARAISSENT LES RECETTES (PRODUITS)

.....

**Le compte 70 VENTE DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES.**

*Exemples : recettes de vos manifestations, de vos ventes, participations financières des adhérents (en plus de leur cotisation annuelle); organisation d'un stage à destination d'un public non adhérent.*

.....

**Le compte 74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS,** vous permet d'indiquer toutes les subventions demandées pour 2019 ou reçues en 2018 (en fonction du tableau auquel on fait référence), et ce quel que soit la collectivité ou l'organisme sollicité.

.....

**Le compte 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE,** vous permet notamment d'indiquer le produit annuel des cotisations perçues via vos adhérents.

.....

**Le compte 76 PRODUITS FINANCIERS,** vous permet d'inscrire les intérêts ou produits financiers perçus sur les différents comptes ou livrets de l'association

.....

**Le compte 78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS** vous permet d'indiquer notamment le report d'une subvention non utilisée lors d'un exercice précédent

.....

**Enfin le compte 79 TRANSFERTS DE CHARGES** permet par exemple, les remboursements d'assurances et de charges sociales, et d'indiquer les aides reçues dans le cadre de la politique d'aide à l'emploi (emplois aidés notamment).

**L'ensemble de ces comptes vous permet d'obtenir un Total 1 qui correspond aux produits réels que l'association a pu percevoir.**

.....

■ A ces comptes s'ajoute:

le compte **87 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**, qui comprend :

- le bénévolat

Il est impératif que cette somme soit la même que celle indiquée dans les « secours en nature » (compte 86)

- les prestations en nature qui correspondent à la somme globale des mises à disposition (somme que vous retrouverez sur le courrier)

- les dons en nature



Les comptes 86 et 87 doivent être équilibrés! Vous ne devez pas chercher à équilibrer le total des charges et des produits avec les comptes de contribution volontaire en nature.

.....

Il vous est désormais possible de remplir vos tableaux comptables.

**SOYEZ VIGILANT : VOS COMPTES DOIVENT ÊTRE EN ÉQUILIBRE.**

Les services de la Mairie se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.



107 Grand'rue - BP 50039 - 57971 Yutz cedex  
Tél. 03 82 82 26 82 - Fax 03 82 56 63 65 - [www.mairie-yutz.fr](http://www.mairie-yutz.fr)